Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V. 354 Vœu relatif au budget des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le Conseil de Paris,

Considérant le budget pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 évalué à 6,2 milliards d'euros lors de la candidature de la Ville de Paris en 2016 ;

Considérant que ce budget a été réévalué à 7,3 milliard d'euros fin 2020 ;

Considérant que ce budget correspond plus précisément à ceux portés par la SOLIDEO et le COJOP, respectivement de 3,4 milliards et 3,9 milliards d'euros selon l'évaluation faite fin 2020 ;

Considérant que le budget des Jeux Olympiques et Paralympiques a systématiquement été dépassé lors de l'organisation de chaque édition et que leurs coûts ont fortement impacté les finances des collectivités organisatrices ;

Considérant la présentation d'un projet de délibération DRH 85 lors de ce Conseil de Paris de novembre 2021 ;

Considérant le coût de la création de 19 emplois non permanents pour l'organisation des JOP 2024 évalué à 4 250 000 € sur 3 ans ;

Considérant que ce coût sera assumé par les finances propres de la Ville et non par la SOLIDEO ou le COJOP ;

Considérant toutes les dépenses assumé par les finances propres de la Ville concernant l'organisation des JOP 2024 et ne bénéficiant pas nécessairement de subvention de la SOLIDEO ou du COJOP ;

Considérant qu'une partie du coût global des JO 2024 n'est donc d'ores et déjà pas pris en compte dans le budget de la SOLIDEO et du COJOP, estimé aujourd'hui à 7,3 milliards, et sera assumé pour partie par la Ville de Paris ;

Considérant le risque de dépassement budgétaire et l'exigence de la plus grande transparence sur le coût réel total des Jeux Olympiques et Paralympiques et la part que devra assumer directement par la Ville sur ses finances propres ;

Sur proposition de Jérôme Gleizes, Antoinette Guhl, Sylvain Raifaud et des élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

- qu'une annexe sur les engagements financiers de la Ville pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 soit présentée au Budget Primitif 2022 incluant tous les engagements hors bilan (SOLIDEO, COJOP…) ;

- qu'un bleu budgétaire sur l'ensemble des moyens alloués par la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 lui soit présenté en décembre 2022. Celui-ci devant préciser :

    - les moyens alloués directement par la Ville et ceux alloué via la SOLIDEO et le COJOP
    - les moyens alloués à l'organisation des JOP mêmes et ceux dédiés à leur héritage.